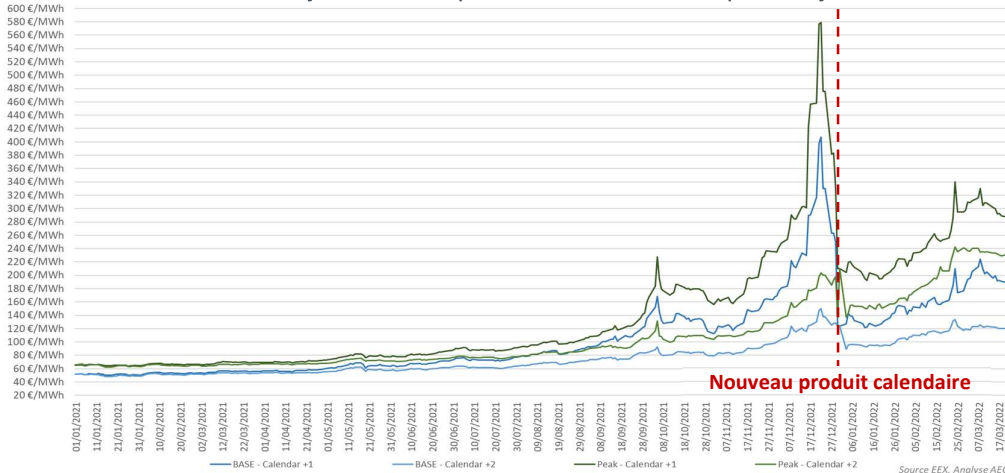




TENDANCES DU MARCHÉ DE GROS DE L'ÉLECTRICITÉ

Evolution des cotations journalières des produits Calendar +1 et +2 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

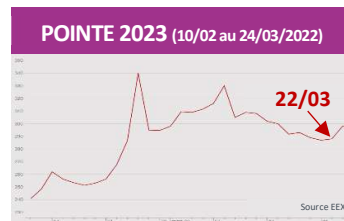


Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe).

Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante et les produits Calendar +2 aux achats d'électricité pour l'année N+2.

Alors que le prix du Mégawattheure avoisinait les 50€ en consommation de base et 60€ en consommation de pointe début 2021, à compter de mai les prix de l'électricité ont progressivement augmenté sous l'effet de la reprise économique post-COVID et ont subi une hausse inattendue en fin d'année. En décembre, l'achat d'électricité pour l'année 2022 en consommation de base a atteint un pic à 407€/MWh et a conduit à une hausse générale des prix sur l'ensemble du marché de gros. Après un effondrement lié au changement d'année calendaire et donc de produit acheté sur le marché (achat pour 2023 au lieu de 2022), les prix de l'électricité sont progressivement repartis à la hausse et un nouveau pic est intervenu le 24 février en raison du conflit russo-ukrainien. Au 8 mars, le marché est entré dans une phase descendante, tout en restant extrêmement tendu. Plus récemment, de nouveaux événements ont généré des tensions sur le marché, qui est reparti à la hausse le 22 mars dernier :

- ✓ Total Energie a indiqué avoir l'objectif de ne plus s'approvisionner en produits pétroliers russes au plus tard d'ici fin 2022 ;
- ✓ Vladimir Poutine souhaite imposer l'achat de gaz russe en roubles ;
- ✓ Un projet de directive européenne plus contraignant prévoit que les stockages de gaz soient remplis à 80% en octobre 2022 et à 90% à partir de 2023 ;
- ✓ Une opération de maintenance est en cours sur un gazoduc norvégien.



REPONSES A VOS INTERROGATIONS

- ✓ Les premières factures reçues au titre du nouveau marché du groupement ont alerté certains adhérents. Il est important de rappeler que les mois de janvier et février correspondent généralement aux périodes avec les plus fortes consommations de l'année. L'analyse de vos facturations doit donc être effectuée sur une année complète.
- ✓ Les hausses indiquées par rapport au résultat du précédent marché du groupement et des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) correspondent à une moyenne pour l'ensemble des sites du groupement. Les incidences individuelles des nouveaux tarifs dépendent du profil de consommation de chaque site.
- ✓ La CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été réduite, selon les typologies de consommateurs, à 0,5€ ou 1€/MWh à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 (contre 22,5€/MWh auparavant). Cette baisse a été intégrée par votre fournisseur et appliquée à vos factures.
- ✓ L'augmentation de 20 MWh du plafond ARENH décidée par le gouvernement conduira à l'établissement d'un nouveau bordereau de prix (BPU) applicable à compter du mois d'avril.
- ✓ A court terme, l'adaptation de l'utilisation de vos sites et la sensibilisation des usagers restent les pistes à privilégier pour maîtriser rapidement vos consommations et atténuer l'augmentation de vos factures d'électricité.

LES ACTIONS DE VOTRE GROUPEMENT

En raison des prix qui restent très élevés et d'un contexte géopolitique sous tension, le choix d'une stratégie en « bon père de famille » a été adopté. Le groupement est donc resté attentif à la tendance générale du marché depuis le début du conflit russo-ukrainien et a décidé d'effectuer une première prise de position le 23 mars, après avoir constaté une nouvelle hausse sur le marché, pour 30% des volumes à couvrir en 2023 aux prix de 196,5€/MWh en consommation de base et 293,52€/MWh en consommation de pointe.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'évolution de la situation dans les mois à venir, cette prise de position permet de sécuriser une partie de l'approvisionnement 2023 du groupement, dans un contexte de marché haussier depuis le début de l'année. Face à cette situation inédite, la cohésion et la solidarité semblent être les attitudes à privilégier dans l'attente d'une stabilisation à moyen terme d'un marché devenu totalement imprévisible.

Les 11 syndicats pilotes du groupement d'achat d'énergie :

